

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 13

Présents : 10

Ayant pris part à la décision : 13

Séance du 12 AVRIL 2025

N° D2025_016

L'an deux mil vingt-cinq et le douze avril à 9 heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, M. Frédéric VIENOT, Adjointes au Maire.
MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Jean-Pierre PILLON (pouvoir donné à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE)

Secrétaire de séance : Brigitte FROMONT

Date de la convocation : 5 avril 2025

Date de l'affichage : 5 avril 2025

OBJET : - ELABORATION et SIGNATURE D'UN PEDT (Projet Educatif Territorial)

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation,

Considérant qu'un PEDT prévoit la mise en place d'activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, dans le cadre d'un projet élaboré conjointement par la commune, les services de l'État et les autres partenaires locaux, notamment associatifs.

Considérant qu'un PEDT permet :

- La mise en place de tarifs adaptés aux situations familiales suivant le quotient familial,
- La mise en place d'activités périscolaires de qualité et en cohérence avec le projet d'école
- La mise en place d'un taux d'encadrement des mineurs assoupli
- Le versement d'une participation financière à la commune par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Considérant que la commune a repris depuis 2019 les services périscolaires de cantine et de garderie auparavant gérés par des associations communales,

Considérant que la commune souhaite faire évoluer ses services périscolaires,

DECIDE, à 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- De lancer l'élaboration d'un PEDT avec les services de l'Etat (éducation nationale et services de la CAF) ainsi que les partenaires locaux
- D'autoriser M. le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer la convention de PEDT, ainsi que tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY



**Le secrétaire de séance,
Brigitte FROMONT**

Certifié exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 25/04/2025